



Charte de qualité du bois décheté

destiné aux chaudières à alimentation automatique

La présente charte s'inspire de la norme Autrichienne ÖNORM 7133, seule disponible en Europe sur ce produit, qui a été adaptée aux besoins des adhérents de Qualiflam' Bois.

Humidité

H 30	Humidité inférieure à 30 %	Bois stable au stockage
H 40	Humidité comprise entre 30 % et 40 %	Bois prêt au stockage
H 50	Humidité supérieure à 40 %	Bois frais

Le taux d'humidité correspond au poids d'eau contenu dans le produit sur le poids total du produit (taux d'humidité brut).

Granulométrie

G 30 Plaquettes fines	Plaquettes de longueur nominale 30 mm. Les refus du tamis large réglé sur une ouverture de 16 mm et les particules qui passent à travers le tamis moyen réglé sur une ouverture de 2,8 mm ne doivent pas dépasser la proportion de 20 % de la masse totale du bois. Les éléments surdimensionnés doivent avoir une surface maximale de 3 cm ² et une longueur maximale de 8,5 cm. Les fines ne doivent pas dépasser la proportion de 4 % de la masse totale du bois.
G 50 Plaquettes moyennes	Plaquettes de longueur nominale 50 mm. Les refus du tamis large réglé sur une ouverture de 31,5 mm et les particules qui passent au travers le tamis moyen réglé sur une ouverture de 5,6 mm ne doivent pas dépasser la proportion de 20 % de la masse totale du bois. Les éléments surdimensionnés doivent avoir une surface maximale de 5 cm ² et une longueur maximale de 12 cm. Les fines ne doivent pas dépasser la proportion de 4 % de la masse totale du bois.
G 100 Produits grossiers	Plaquettes de longueur nominale 100 mm. Les refus du tamis large réglé sur une ouverture de 63 mm et les particules qui passent au travers le tamis moyen réglé sur une ouverture de 11,2 mm ne doivent pas dépasser la proportion de 20 % de la masse totale du bois. Les éléments surdimensionnés peuvent avoir une surface maximale de 10 cm ² et une longueur maximale de 25 cm. Les fines ne doivent pas dépasser la proportion de 4 % de la masse totale du bois.



Essence

Les bois exotiques sont exclus de cette norme.

Groupe 1 *feuillus durs*

- Châtaignier
- Orme
- Érable
- Charme
- Chêne
- Frêne
- Robinier

Groupe 2 *résineux*

- Pins
- Cèdres
- Épicéa
- Douglas
- Sapin

Groupe 3 *feuillus tendres*

- Peupliers
- Bouleaux
- Saules

L'appartenance d'un produit à un groupe garantit qu'au moins 75 % du volume livré appartient au groupe d'essences annoncé. Si le mélange ne peut être défini ainsi, le fournisseur doit annoncer les proportions des différentes essences dans le produit livré.

Présence de corps étrangers

Des impuretés telles les cailloux, les morceaux de métal et autres corps étrangers ainsi que l'ajout de substances étrangères inflammables comme par exemple la poussière de meulage, sont à éviter absolument. Les bois et/ou les écorces traitées avec des produits chimiques ainsi que les bois revêtus, et les chutes agglomérés ne doivent pas être mélangés aux plaquettes.

Cachet fournisseur

Qualiflam'Bois - La Croix de la Cadoue - 86240 Smarves - 05 49 52 23 08